



## Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale  
Duhamel (Québec) J0V 1G0

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi, le 4 décembre 2023, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents :** Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

### **ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030** **2023-12-20782**

**ATTENDU QUE** les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

**ATTENDU QUE** devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

**ATTENDU QUE** la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

**ATTENDU QUE** la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

**ATTENDU QUE** plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

**ATTENDU QUE** la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des acteurs de la municipalité de Duhamel sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

### **IL ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Duhamel s'engage :

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire, menacée et vulnérable;

À exiger des études de caractérisation en amont de la réalisation de projet de développement de coupe forestière et sur demande pour tous autres projets, etc.;

À appliquer rigoureusement la réglementation avant d'approuver un projet en gardant à l'esprit la protection de la biodiversité;

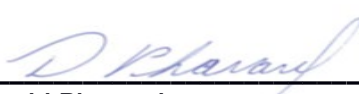
À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;


À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX**

  
David Pharand  
Maire

  
Liette Quenneville  
Directrice générale et greffière-trésorière